



SECTION LOCALE LFFF

Athis-Mons, le 7 Octobre 2026

« Chéri, j'ai rétréci les primes ! »

Le mois de Novembre était jadis le mois où les fameuses primes « expé » étaient versées avec sa part variable conséquente, valorisant ainsi les contraintes subies par les contrôleurs pour compenser le sous effectif en salle.

Cette année, nous ne recevons que 19% de cette fameuse part variable de 2026. Elle sera versée sur la paie d'Octobre accompagnée de 47% de la prime PPP et 100% de la nouvelle prime « BIA Performance » censée compenser l'inflation de 2025.



➤ Part variable des options 1 et 1+

L'année 2025 a marqué un tournant. Les « expés » gravées dans le marbre depuis le protocole et renommées « options » voient le versement de leur part variable du mois de novembre amputée de moitié.

Nous alertons la profession et notre hiérarchie avec notre mouvement des 3 et 4 Juillet 2025 sur les risques d'accepter de telles échéances de paiement.

Il n'aura suffi que d'une année pour voir ce retard s'accroître avec une nouvelle coupe drastique dans le premier versement de cette part variable, **seulement 19% de la somme due sera versée cette année...**

Il n'est pas acceptable de devoir travailler à crédit et de devoir espérer un jour recevoir la contrepartie du travail effectué.

➤ BIA Performance

Cela serait peut-être le résultat de l'apparition d'une autre « ligne » qui n'était pas prévue au budget : la fameuse prime « BIA Performance ».

Nous attendions un rattrapage de l'inflation, nous aurons finalement une prime valorisant notre performance de l'année précédente et ce, pour les contrôleurs uniquement (et TSEEAC de la Vigie Trafic de CDG), exit les autres corps de la DGAC.

Pour rappel, l'inflation cumulée de 2023 à 2025 atteint 8,4% et les redevances sont recalculées chaque année en fonction par un mécanisme européen.

La DSN n'a pas souhaité communiquer les critères permettant de calculer ladite performance, mais pour la première fois, nous avons reçu un extrait **individuel** à signer. Espérons que nous saurons être autant performants l'année prochaine.

➤ Prime de Partage de la Performance : 47%

Vous vous rappelez de Septembre 2022? On nous annonçait une prime d'un montant de 1000€ qui valait rattrapage de l'inflation.

Finalement, cette prime dépendait de critères de performance « à définir » et « atteignables », certains se risquaient même à en revendiquer son versement intégral. Force est de constater que 4 ans après, notre performance est moins bonne... Pour être exact, après 2 années à 77%, **vous serez contents d'apprendre que nous avons été seulement 47% performant cette année.**

De là à dresser un parallèle avec une autre prime « performance », il n'y a qu'un pas.



SECTION LOCALE LFFF

➤ 202546 - RIST MAJO. ATTRACT. GEO.

Notre dernière communication du 16 Septembre vous informait sur le défaut de paiement d'une prime de fidélisation (105,5€) qui, pour les PC du CRNA Nord, tombe entre PC+1 et PC+4.

Nous avons signalé ce problème à SDRH qui a réglé la situation.

Au total, 33 agents ne percevaient pas cette prime chaque mois auxquels 15 autres allaient s'ajouter d'ici la fin d'année 2026 avec leur passage à PC+1.

Nous saluons la réactivité de SDRH qui gère au mieux ce millefeuille de primes.

➤ Avancement grades et échelons

Nous avons reçu de nombreux signalements de votre part concernant des problèmes de changement de grade suite à votre qualification.

Le dernier tableau d'avancement de 2025 a été publié en Juin 2026, c'est la raison pour laquelle beaucoup d'entre vous ne sont pas encore divisionnaires sur votre bulletin de salaire. Le tableau d'avancement de 2026 sortira lui en Décembre prochain.

Nous vous encourageons à nous envoyer un message à votre date de qualification sur icna.help ou à lfff@icna.fr pour que nous nous assurons que votre nom figure bien sur le tableau d'avancement des déclenchements des grades Chef et Divisionnaire.

➤ Bulletin de salaire

Comme vous le savez, notre bulletin de salaire est composé d'une multitude de primes et il est aisé de s'y perdre ou de manquer un défaut de paiement.

Nous vous incitons à comparer vos bulletins de salaire régulièrement et à nous contacter si vous avez un doute ou que vous constatez des irrégularités.

Vous pouvez également consulter notre aide pour mieux déchiffrer votre bulletin de salaire sur notre site icna.wiki où se trouve l'intégralité des textes réglementaires.

➡ <https://icna.wiki/comment-lire-son-bulletin-de-pay>

Nous ne nous attendions pas à grand chose, et nous sommes quand même déçus...

Nous toucherons donc ce mois-ci la fameuse nouvelle prime « BIA Performance », 47% de la PPP et 19% de la part variable des options 1 et 1+.

L'UNSA-ICNA dénonce **ces retards de paiements inacceptables et qui s'accroissent d'années en années.**

Nous revendiquons la revalorisation des rémunérations de 8,4% conformément à l'inflation cumulée des années 2023 à 2025 et ce, sans contrepartie de performance :
Mesure 9 du pacte UNSA-ICNA.

<https://icna.fr/20mesures>

**Du 3 au 10 Décembre, c'est vous qui donnez le cap !
Votez UNSA-ICNA !**

